



Procès-verbal de la **séance ordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **11 mai 2021** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Katy Fortier, Directrice générale & Secrétaire-trésorière.

1. ADMINISTRATION
  - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC
  - 1.4 ADOPTION DES VACANCES 2021
  - 1.5 ABAT-POUSSIÈRES 2021
  - 1.6 RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE DE GARANTIE (HYDRO-QUÉBEC)
  - 1.7 SOUTIEN À LA RELOCALISATION DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA VALLÉE-DE-L'OR (CBVO)
  - 1.8 OCTROI CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
  - 1.9 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT
  - 1.10 DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
  - 1.11 ACHAT MODULE D'EXTENSION TÉLÉPHONE
2. FINANCES
  - 2.1 COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS
3. CORRESPONDANCE
  - 3.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
  - 3.2 AVIS D'INTENTION : CANNABIS DU NORD INC.
4. URBANISME
5. COMMISSION DES LOISIRS
6. TRAVAUX PUBLICS
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. RÈGLEMENTS
  - 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.
9. VARIA
  - 9.1 MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LES PROMOTEURS DES RUES LAROCHELLE ET BRILLANT
10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. ADMINISTRATION**

---

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

#### 59-05-21 [Adoption de l'ordre du jour](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin  
**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

### **1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

#### 60-05-21 [Adoption des procès-verbaux](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Patrick Larochelle  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux du 13 et 26 avril 2021 tel que rédigés.

### **1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET DU PUBLIC**

---

### **1.4 ADOPTION DES VACANCES 2021**

---

#### 61-05-21 [Adoption des vacances 2021](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les dates pour les vacances des employés soient acceptées telles que présentées.

### **1.5 ABAT-POUSSIÈRES 2021**

---

#### 62-05-21 [Abat-poussières 2021](#)

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait parvenir une invitation à soumissionner à trois fournisseurs d'abat-poussière;

**ATTENDU QUE** la quantité demandée est de 75 000 litres;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le contrat d'achat de 75 000 litres d'abat-poussières au plus bas soumissionnaire conforme, Sel IceCat, au coût de 0,346\$/litre pour un total de 25 950,00\$ excluant les taxes.

FOURNISSEUR	\$/LITRE	TOTAL EXCLUANT TAXES
Marcel Baril	0,3860\$/litre	28 950,00\$
RM Enterprises	0,3901\$/litre	29 257,50\$
Sel IceCat Inc.	0,3460\$/litre	25 950,00\$

**1.6 RENOUELEMENT DE LA LETTRE DE GARANTIE (HYDRO-QUÉBEC)**

---

63-05-21

**Renouvellement de la lettre de garantie (Hydro-Québec)**

**ATTENDU QUE** la Commission des Loisirs de St-Félix-de-Dalquier est cliente de la société d'État Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité a donné une lettre de garantie à Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** ladite lettre de garantie vient à échéance le 18 juillet prochain.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** renouveler la lettre de garantie au montant de 11 300\$ en faveur d'Hydro-Québec pour 27 mois.

**1.7 SOUTIEN À LA RELOCALISATION DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA VALLÉE-DE-L'OR (CBVO)**

---

64-05-21

**Soutien à la relocalisation du Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or (CSBVO)**

Reporté au mois prochain

**1.8 OCTROI CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

---

65-05-21

**Octroi contrat pour la réalisation du Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit mettre à jour son Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été transmis à trois firmes d'ingénierie;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a évalué la soumission selon la grille d'analyse présente dans l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** la soumission a obtenu un pointage satisfaisant.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le contrat pour la mise à jour du Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à Stantec Experts-conseil ltée au montant de 80 392,70\$, excluant les taxes;

**ÉTANT ENTENDU QUE** certains travaux pourront être révisés à la baisse;

**ÉTANT ENTENDU QUE** cette dépense sera défrayée par les sommes disponibles du Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

66-05-21

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante;

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités. Manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leur concitoyenne et concitoyen soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu·es et les élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et nos concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Patrick Laroche  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de St-Félix-de-Dalquier adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie. »

**QUE** le conseil municipal de St-Félix-de-Dalquier s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

***1.10 DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX***

67-05-21

**[Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux](#)**

**ATTENDU** la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

**ATTENDU QUE** lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

**ATTENDU QUE** l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

**ATTENDU QUE** l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Félix-de-Dalquier a joint le mouvement par la résolution 66-05-21

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;*

**ATTENDU QUE** le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

**ATTENDU QUE** les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

**ATTENDU QUE** les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

**ATTENDU QUE** les élus de St-Félix-de-Dalquier sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Félix Labrecque

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

**DE** transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

#### ***1.11 ACHAT MODULE D'EXTENSION TÉLÉPHONE***

---

[68-05-21](#)

#### **Achat module d'extension téléphone**

**ATTENDU** le changement de fournisseur de télécommunication;

**ATTENDU QUE** les téléphones fournis par le nouveau fournisseur ne répondent pas totalement au besoin de la municipalité;

**ATTENDU QUE** Nortech Solution Informatique peut fournir des modules d'extension permettant d'améliorer le service téléphonique;

**ATTENDU QUE** le casque d'écoute peut être compatible avec les nouveaux téléphones, mais demande 1 fil différent pour le bon fonctionnement.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Patrick Larochelle

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACHETER** 3 modules d'extension et 1 fil pour casque d'écoute au coût de 719\$ excluant les taxes.

## **2. FINANCES**

---

[69-05-21](#)**Approbation des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Félix Labrecque  
 APPUYÉ PAR Mme la conseillère Josée Laverdière  
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les comptes à payer soient payés et acceptés tels que décrits ci-dessous. La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
123	Hydro-Québec	Éclairage public, dégrillage, lagunes	1 259,71 \$
124	Fortier Katy	Remboursement fourniture Eskair.ca	110,31 \$
125	Commission des Loisirs	Subvention	5 500,00 \$
126	Fauteux Réal	Déneigement hiver 2020-2021	949,50 \$
127	Constructo Seao	Appels d'offres système déphosphatation	127,20 \$
128	Énergies Sonic	Diesel, mazout	1 830,71 \$
129	Poste Canada	Fournitures	317,33 \$
130	Autobus Maheux	Frais de transport	16,79 \$
131	Bell Mobilité	Cellulaires	133,81 \$
132	Hydro-Québec	CLSC, salles, garage	2 428,23 \$
133	Revenu Québec	DAS avril 2021	8 254,45 \$
134	ADRC	DAS avril 2021	3 321,04 \$
135	Xérox	Copieur avril	266,55 \$
136	Poste Canada	Envoi postal	61,42 \$
137	Énergies Sonic	Diesel	1 737,46 \$
138	Rdéclic	Réparations serrures	75,88 \$
139	Stantec experts-conseils	Projet route 109	10 468,47 \$
140	Zip Lignes	Pancartes de rues	126,19 \$
141	Location Lauzon	Terrain soccer	1 150,62 \$
142	Soc. Ent.Pajula	Récupération bardeaux	105,21 \$
143	M & M Nord-Ouest	Outils, lubrifiant. Complexe, garage	1 649,51 \$
144	Ville d'Amos	LET, écocentre	4 672,00 \$
145	Épicerie Carignan	Essence, garage, bureau	536,23 \$
146	PG Bilodeau	07-09, 09-08	439,33 \$
147	Ferabi	Terrain soccer	28,74 \$
148	Mun. Landrienne	Opération compost janv.- mars	3 719,94 \$
149	Millaire & Godbout	Refroidisseur complexe	120,72 \$
150	Canadian Tire	Coffres, produits antiseptiques	787,11 \$
151	Bureau Gyva	Fourniture bureau	70,08 \$
152	Télédistribution	Téléphonie	275,89 \$
153	Ateliers KGM	09-08, 10-07	853,12 \$
154	Plomb. G. Roy	Aqueduc	27,31 \$
155	Matériaux 3 +2 Ltée	Terrain soccer, toiture poste	2 156,24 \$
156	Traction Amos	Lubrifiant	351,41 \$
157	Location Amos	Toiture poste	500,37 \$
158	Sanimos	Traitement récupération	1 089,26 \$
159	Danny Lamoureux élect.	Remplacement luminaires pte 1	16 041,26 \$
160	Équipement Élément	07-09	119,69 \$
161	ADN Communication	Alertes municipales mars	38,92 \$
162	SMS Équipement	07-09	3 503,47 \$
163	FQM Assurances	Modification police assurances	1 407,19 \$
164	Amos Toyota	Pick-up	51,60 \$
PR	UV Assurance	Assurances groupe	1 688,45 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		17 638,40 \$
	Conseil municipal		1 228,84 \$
<b>Total</b>			<b>97 235,96 \$</b>

### **3. CORRESPONDANCE**

---

#### **3.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

---

[70-05-21](#)

#### [Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie](#)

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGNT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Germain Lévesque  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

#### **3.2 AVIS D'INTENTION : CANNABIS DU NORD INC.**

---

### **4. URBANISME**

---

### **5. COMMISSION DES LOISIRS**

---

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **8. RÈGLEMENTS**

---

#### **8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.**

---

#### [Avis de motion et dépôt de projet Règlement #286 modifiant le règlement de gestion contractuelle](#)

M. le conseiller Félix Labrecque

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #286 modifiant le règlement de gestion contractuelle



- Dépose le projet de règlement #286 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

## **9. VARIA**

---

### **9.1 MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LES PROMOTEURS DES RUES LAROCHELLE ET BRILLANT**

---

71-05-21

#### Modification à l'entente avec les promoteurs des rues Larochelle et Brillant

*Le conseiller no 5, M. Patrick Larochelle, mentionne son intérêt et se retire des discussions.*

**ATTENDU QUE** les promoteurs des rues Larochelle et Brillant ont signé une entente avec la municipalité concernant le tarif pour le prolongement des services de leurs terrains lors de la vente;

**ATTENDU QU'**il est spécifié à l'entente que les acheteurs doivent procéder à la construction avant le 31 décembre 2023;

**ATTENDU** la volonté du conseil et des promoteurs de favoriser le développement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Carmen Sabourin

**APPUYÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la présente résolution modifie l'entente afin de modifier le délai de construction au 31 décembre 2024.

## **10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

La séance est levée, il est 20h35.

*Jocelyn Boucher*  
**Maire**

*Katy Fortier*  
**Directrice Générale & Sec. Très.**